



4ème Ecole Thématique de FFF

Toulouse, 24-27 Juin 2019

organisée par le
Groupe Francophone de Fractionnement Flux-Force



Et le Toulouse FFF Center de l'INP-PURPAN





Public concerné

- Etudiants et jeunes chercheurs en formation initiale
- Chercheurs, enseignant-chercheurs, ingénieurs, techniciens, des secteurs publics et privés en formation continue

Objectifs

Les techniques de FFF permettent de fractionner et de caractériser de nombreuses espèces macromoléculaires, colloïdales ou particulières.

Les domaines d'applications de ces méthodes s'étendent des relativement petites molécules de l'ordre de quelques centaines de daltons de masse moléculaire jusqu'à des particules de taille de l'ordre de 100 µm.

Les objectifs de cette école thématique sont les suivants :

- *Découverte des techniques de fractionnement par couplage Flux-Force et de leurs domaines d'applications (matériaux, polymères, environnement, biologie, agro-alimentaire, santé...)*
- *Enseignement théorique, appliqué et pratique*
- *Acquisition des bases de ces techniques et des couplages associés permettant de développer une stratégie de caractérisation pertinente de nano- et micro-objets, naturels ou manufacturés, de type polymères, particules, colloïdes ou encore de cellules*

Programme

Lundi 24 Juin:

- Introduction Générale au Fractionnement Flux-Force (FFF)
- Théorie sur la Flow-FFF et sur la FFF de sédimentation

Mardi 25 Juin :

- TP en ateliers tournants avec démonstrations sur 4 postes de Flow FFF (classiques, frit inlet et fibres creuses) et 1 poste de FFF de sédimentation. Utilisation d'échantillons standards pour la présentation du matériel et des logiciels
- TD pour étude de l'optimisation de méthodes
- TP en semi-autonomie pour faire varier les paramètres expérimentaux

Mercredi 26 Juin :

- Théorie sur les FFF thermique et électrique
- Revue sur les couplages et les applications possibles de la FFF
- Applications possibles de la FFF
- Session pratique dédiée aux intéressés de la Thermal FFF et ateliers Flow FFF et FFF de sédimentation avec fractionnement des échantillons apportés par les participants

Dîner de Gala

Jeudi 27 Juin :

- Finalisation des ateliers.
- Synthèse et débriefing de la semaine sous forme de table ronde

Tarifs* :

Industriels non membres G4F-AFSEP	1500€
Industriels G4F-AFSEP	1250€
Académiques non membres G4F-AFSEP	1100€
Académiques G4F-AFSEP	850€

INSCRIPTIONS au 24 mai 2019

Personnel Université de Toulouse	450€
Etudiants	400€
Etudiants Université de Toulouse	300€

- * Ces tarifs incluent :
- Hébergement Residhome Tolosa ou équivalent
- Les déjeuners
- Le dîner de Gala (26/06)
- Les pauses café (matin et après midi)
- Supports pédagogiques
- Participations aux sessions théoriques et pratiques

Dates : du 24 juin 2019 à 14h00 au 27 juin 2019 à 17h00

Lieu : Ecole d'Ingénieurs de PURPAN

Contact : ecolethematiqueFFF-g4f@purpan.fr

Informations pratiques



Inscription

L'inscription est à faire en ligne et au plus tard le **24 mai 2019** via le lien suivant : [Inscription 4° Ecole Thématique FFF2019](#)

L'inscription est obligatoire pour tous les participants.

Les frais d'inscriptions ci-dessous couvrent : la participation aux sessions théoriques et pratiques de l'école thématique, les supports pédagogiques, les pauses cafés, les déjeuners, le dîner de Gala du mercredi 26 juin, ainsi que l'hébergement au Residhome Tolosa ou équivalent pour les participants hors Toulouse.

Pour tout problème concernant une inscription, envoyer un courriel à : ecolethematiqueFFF-g4f@purpan.fr

TARIFS	Jusqu'au 24 mai 2019
1 - Industriels non-membres G4F-AFSEP	1500 € HT
2 - Industriels G4F-AFSEP ¹	1250 € HT
3 - Académiques non-membres G4F-AFSEP ^{1, 2}	1100 € HT
4 - Académiques G4F-AFSEP ^{1, 2}	850 € HT
5 - Personnels Université de Toulouse ²	450 € HT
6 - Etudiants ²	400 € HT
7 - Etudiants Université de Toulouse ²	300 € HT

1 – Pour tout renouvellement ou nouvelle adhésion au G4F-AFSEP, merci de vous rendre sur <https://www.afsep.com/register.php>

2 – Sur présentation d'une attestation, les agents CNRS (titulaires, contractuels, BDI) sont dispensés des droits d'inscription.